Quarante-cinquième année. — N° 177. Un numéro : *dix centimes.* Lundi 26 et Mardi 27 Juillet 1886.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur.

... 30 fr.
... 15
... 8

Poste :

... 35 fr.
... 18
... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JUILLET 1886

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Elections du 1er août 1886

CANDIDATS CONSERVATEURS

Conseil général.

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, maire de Saint-Cyr, *conseiller sortant.*

Saumur (Nord-Ouest). — M. BRUAS, maire de Brain-sur-Allonnes, *conseiller sortant.*

Thouars. — M. DES NOUES, maire de Somloire.

Conseil d'arrondissement

Doué. — M. AUGUSTIN GUIONIS, conseiller municipal de Doué.

Vihiers. — M. BAUDRILLER.

BULLETIN

Dans un appel aux partis républicains, les pseudo-opportunistes, rangés sous la bannière du barde Tolain, attribuent à l'« absence d'organisation » la défaite de la coalition républico-radicale au 4 octobre.

Or, cette coalition disposait du pouvoir, de son influence et de son prestige; elle avait entre ses mains le personnel administratif tant épuré, une magistrature refaite à son image, des comités nombreux, une presse subventionnée, les fonds secrets des ministères, en un mot tous les atouts dans son jeu. Incontestablement les conservateurs se trouvaient en un état d'infériorité comme organisation électorale, et comme moyens d'action, alors que les obstacles à surmonter étaient pour eux autrement nombreux et difficiles.

Donc, illusion profonde ou erreur volontaire de la part du comité Tolain sur la cause des échecs sanglants infligés au parti républicain.

Ceci est tellement fondé qu'un organe ministériel répond en ces termes au manifeste des grands électeurs de la rue de Babylone :

« En marchant au combat du 4 octobre, « confiants », c'est possible ; « dispersés », nullement; vous aviez vos rangs aussi serrés que possible, votre propagande active, votre comité avec ses ramifications partout, vos candidats attitrés passés au crible, investis par vous de l'orthodoxie républicaine dont votre chapelle étroite s'est toujours regardée comme l'unique dépositaire et l'unique dispensatrice ; vous aviez vos pontifes distribuant à tous ou la communion ou l'excommunication ; vos orateurs portant en chaque ville votre évangile. Ne dites donc pas que vos adversaires l'ont emporté sur vous grâce à une cohésion que vous n'aviez pas, grâce à des efforts que vous ne faisiez pas, grâce à des réunions, à des fonds, à des journaux, à des discours qui vous manquaient. »

La cause de la défaite républicaine, mais c'est la politique coupable et néfaste du gouvernement de la République.

On peut le nier, on peut continuer à vanter les beautés du régime qui a ouvert l'ère de discorde et de misère ; mais le suffrage universel se lasse des promesses décevantes ; il veut des faits et non des mots.

Le suffrage universel — le *National* a la franchise de l'avouer — consulte le chiffre d'impôts, allégé ou non, qu'il faut payer au percepteur ; le chiffre des affaires aussi ; le bien-être ou le malaise des populations laborieuses, ce que les Chambres ont fait pour elles ; la somme de travail utile et productif, oiseux ou malfaisant, qu'ont donné les sessions parlementaires ; la sécurité plus ou moins grande du lendemain ; les sujets de confiance ou d'inquiétude que donnent les tendances des politiciens ; l'écho rassurant ou alarmant des doctrines professées dans les régions gouvernementales ou dans les clubs démagogiques ; les pronostics pour l'avenir qui se peuvent tirer de la faiblesse ou de la fermeté déployée devant les fauteurs de désordre, des complaisances qu'on a pour eux, des caresses qu'on leur prodigue. Voilà de quoi s'occupe le suffrage universel.

Cet examen de conscience que les républicains n'ont point voulu s'imposer a été fait par le suffrage universel à la veille du 4 octobre.

Il sera renouvelé par le suffrage universel à la veille des élections du 1er août. Nos républicains n'ont point l'air de s'en douter.

A la volonté manifeste témoignée par le pays de revenir à une politique soucieuse des intérêts, de l'honneur, de l'avenir du pays, le gouvernement de la République a répondu par une politique de rancunes, d'arbitraire, de violence, de proscription.

Il faut mesurer le chemin parcouru depuis le 4 octobre 1885 jusqu'en août 1886. Un sérieux examen de conscience permettra aux électeurs français de juger les faits, les actes, et de déposer un vote inspiré par l'unique préoccupation de la prospérité et de la grandeur du pays.

EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

Le *Nouvelliste*, de Bordeaux, dit que les élections départementales s'annoncent de toute part comme une énergique protestation contre la faction régnante.

Le *Journal de Toulouse* déclare que le pays, invité à faire connaître ses sentiments, n'hésitera pas. Il repoussera, des assemblées départementales, les représentants d'un parti qui ne tempère sa mauvaise politique que par sa déplorable administration. Il enverra aux conseils généraux des hommes qui ne considèrent leur mandat que comme le moyen de veiller efficacement aux intérêts du pays et de les défendre contre les assauts incessants des véritables ennemis.

D'un bout de la France à l'autre le mouvement électoral conservateur se manifeste avec une énergie croissante. On peut s'en convaincre à lire les appels désespérés que les journaux républicains adressent à leurs frères séparés ou rivaux. Mais l'accord se fait difficilement et ne se fera pas; car l'union électorale ne pourrait, en ce moment, profiter qu'à la faction radicale qui détient le pouvoir, et l'amour de la discipline ne va pas jusqu'à conseiller de fortifier des adversaires.

***

Les journaux républicains, qui affectent de passer sous silence les éclatants faits de guerre auxquels Mgr le duc d'Aumale a dû l'avancement rapide dont M. le général Boulanger se montre si scandalisé, commenceraient-ils à s'apercevoir que leurs calculs tournent contre eux ? La prétérition est si scandaleuse, en effet, qu'elle indigne tous les esprits honnêtes et qu'elle produit dans l'armée surtout une impression bien différente de celle qu'espéraient lesdites feuilles.

Il n'est pas un de nos officiers qui n'ait appris à connaître Mgr le duc d'Aumale par l'histoire glorieuse de l'armée d'Afrique. Il n'en est pas un qui ne sache de quelle intrépidité il y a fait preuve et aussi de quels talents militaires. Il n'en est pas un qui ignore que le jeune héros de la Smalah était en même temps, par toutes les vertus du commandement, un grand capitaine.

Tous, ils le considèrent avec raison comme un des hommes de guerre qui ont donné le plus d'éclat à nos armes dans le siècle où nous vivons, et ils s'indignent, à quelque parti qu'ils appartiennent, de l'oubli que l'on cherche à faire autour d'une gloire qui fait partie du patriotisme national.

***

On sait que Léon Gambetta avait rédigé un cahier de notes par ordre alphabétique sur les officiers de l'armée. Voici à la lettre B celles qui concernent le ministère de la guerre : « Le colonel Boulanger, commandant de la Légion d'honneur, l'un des plus jeunes colonels de l'armée. Son ambition aux grades les plus élevés étouffe en lui

---

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par Marthe LACHÈSE

Mlle Suber reprit :

— Il ne reste que moi pour porter le fardeau de chaque jour. Je puis enseigner l'anglais et l'espagnol, je les parle depuis mon enfance. Avant tout je puis enseigner le français. Je ne sais pas grand'chose, c'est vrai, mais, du moins, je suis capable d'apprendre à lire et à écrire à de petits enfants. Je puis aussi donner des leçons de piano.

A ces mots, la stupeur qui augmentait par degrés sur le visage de Stanislas Jacob, atteignit son comble.

— Je suffis pour de petits commençants, disait Marguerite avec la plus naïve assurance. J'avoue, toutefois-t-elle tristement, que je préférerais ne pas être réduite à ce rôle d'institutrice dans le monde où nous avons vécu...

— Ah ! je le pense ! murmura Stanislas.

— Comment atteindre d'autres familles où je suis inconnue, si un ami ne me prête pas son concours ?

Stanislas ne répondit que par un long soupir.

— Comprenez-vous, maintenant ? dit Marguerite en lui tendant de nouveau la main.

Il prit et serra cette petite main vaillante.

— Oui, dit-il, je comprends. Et je ne vous cache pas qu'une telle pensée me glace le cœur. Vous ne soupçonnez pas, mademoiselle, ce qu'est une pareille existence.

— Tout devient doux quand on le souffre pour ceux que l'on aime.

— Quoi ! vos parents consentiraient ?...

— La nécessité triomphe des répugnances.

— Mais la fatigue...

— Je suis jeune et forte. Je puis bien marcher...

— Marcher !... qui vous accompagnera ?

— Personne. Ma mère ne le pourrait pas et, d'ailleurs, mon père la réclamera. Notre maison est déjà dispersée. Mais combien de jeunes filles du peuple sortent seules, avant même d'avoir atteint mon âge.

Stanislas pâlit. Si belle, d'une distinction que nul pauvre vêtement ne pourrait lui enlever, si jeune, si pure, allait-elle vraiment parcourir seule toute cette grande ville ?

— Oh ! dit-il d'une voix sourde, tâchez donc de choisir un autre état.

— Et lequel ? dit-elle avec douleur. Je ne sais rien faire, sinon ce que je vous dis. Et encore, qu'est-ce que cela ? Oh ! s'écria-t-elle tout à coup en joignant, en crispant ses mains, oh ! que n'ai-je écouté vos conseils ! Vous me reprochiez souvent, bien souvent ma paresse. Vous seul m'aimiez sagement, vous seul me disiez la vérité. Oui, reprit-elle avec explosion, j'ai été paresseuse, égoïste, lâche ! J'ai jeté à l'oisiveté, à rien, rien, rien, ces années si libres, si heureuses, où j'aurais pu acquérir un talent. Un talent ! la sécurité de deux chères vies ! le pain d'un père et d'une mère !...

— Calmez-vous, grand Dieu ! calmez-vous...

— Oh ! j'expie, j'expie cruellement, répétait-elle à travers ses sanglots.

Stanislas leva ses deux grands bras vers le ciel. Elle expiait, elle, cet ange !...

— Calmez-vous, mademoiselle, chère petite demoiselle ! Nous verrons... nous tâcherons... Soyez tranquille, on trouvera bien... on arrangera... Oh ! je vous en prie !...

Sa voix tremblait presque autant que celle de Marguerite.

Un coup frappé à la porte les interrompit tous les deux.

— Entrez, dit Mlle Suber en s'essuyant le visage.

La gouvernante anglaise parut, très émue. Elle resta stupéfaite en voyant Jacob.

— Venez vite, miss, dit-elle, si monsieur veut bien excuser. Le joaillier ne veut pas donner le prix sur lequel milady comptait. Milady se trouve mal encore.

Marguerite se leva d'un bond.

— Au revoir, à bientôt ! Je compte sur vous, dit-elle à Jacob.

— A bientôt, comptez sur moi ! répondit-il comme un écho, tandis que la jeune fille et l'Anglaise sortaient précipitamment de la chambre.

Stanislas descendit l'escalier plus lentement, plus lourdement encore qu'il ne l'avait monté.

Sans se demander si d'autres élèves allaient l'attendre, sans compter ce qu'il avait d'argent sur lui, il gagna une station de voitures. Il sentait ses jambes fléchir.

Il cria son adresse à un cocher et se jeta dans le fiacre comme dans un refuge. Il ne s'aperçut même pas que, pour l'atteindre, il venait de passer, au péril de sa vie, devant un tramway.

II

Lorsque le vieux musicien regagna sa chambrette, il était littéralement brisé. Il monta un raide escalier où l'on semblait vouloir retrouver du côté du zénith tout l'espace qui manquait à la cage. Il arriva enfin sur un palier où une porte se laissait moins voir que deviner. En tâtonnant, il l'ouvrit.

Ne craignons pas de la franchir à sa suite. Faisons connaissance avec ce *home* d'artiste, placé entre deux nids d'hirondelles.

Hélas ! la déception ressemble à certaines mauvaises herbes qui germent également bien sur tous

toute idée politique, et s'il fait bonne mine au duc d'Aumale, c'est parce qu'il espère ainsi obtenir sa protection. »

***

Les journaux officieux annoncent que le général Boulanger n'entreprendra aucun voyage avant les grandes manœuvres du 12e corps d'armée, auxquelles il assistera.

Jusqu'ici, on s'était borné à nous raconter, par le détail, les faits et gestes du ministre de la guerre, à enregistrer ses discours, à exagérer les ovations dont il était ou aurait pu être l'objet ; c'était déjà très-bien. Aujourd'hui, on nous apprend, avec une certaine solennité, que le général Boulanger reste au repos, qu'il *n'entreprend* (le mot est heureux) aucun voyage ; c'est mieux !

***

Citons, à propos du fastidieux duel Boulanger-Lareinty, un mot de M. Paul de Cassagnac, mot qui est la conclusion d'un vigoureux article du député du Gers sur ce même sujet.

« M. le général Boulanger ira réjoindre Farre et Thibaudin dans le dépotoir militaire où gisent pêle-mêle les mauvais soldats qui firent passer leur vanité malsaine avant les intérêts sacrés du pays.

» Et l'histoire de son duel sera l'histoire de son ambition.

» Il vise la présidence de la République comme il a visé son adversaire, mais il ratera encore ! il ratera toujours ! »

***

L'AFFAIRE BARRÊME

On lit dans la *France* au sujet de l'affaire Barrême :

« Cette affaire, que l'on commençait à oublier, va probablement rentrer dans une nouvelle phase.

» Le parquet de Versailles, à la suite d'importantes dépositions, a procédé à plusieurs arrestations.

» Trouvera-t-on parmi les gens arrêtés le véritable assassin ?

» Nous l'ignorons. Toujours est-il que des confrontations ayant été jugées nécessaires, les divers témoins de cette affaire sont, de nouveau, cités à la requête de M. Féron, juge d'instruction.

» Il y a tout lieu de croire que l'individu qui, à la gare Saint-Lazare, a demandé l'autorisation d'aller sur le quai de départ, est arrêté. En effet, l'employé préposé à la distribution des billets et le surveillant du train dans lequel a pris place M. Barrême, sont cités à comparaître devant M. Féron, juge d'instruction. »

L'*Agence Havas* dit que le bruit qui a couru de l'arrestation de l'assassin du préfet de l'Eure est inexact.

Aucune arrestation n'a été opérée au sujet de cette affaire.

Seulement, une piste nouvelle a été fournie au parquet qui poursuit ses investigations.

***

LAÏCISATION ET CRIMINALITÉ

La laïcisation de l'instruction primaire, matériel et personnel, a dévoré plus d'un milliard depuis l'avènement de la vraie République. Un document officiel nous permet de constater les résultats de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit. Les contribuables savent ce que leur coûte cette gratuité ; voici ce que nous recueillons pour notre argent :

La statistique judiciaire constate qu'en 1870 il y avait 2,658 prévenus âgés de moins de seize ans et 6,982 âgés de seize à vingt et un. En 1885, le premier de ces chiffres a été porté à 6,587 et le second à 23,319. Qui peut nier l'évidence de ce rapprochement, de cette progression proportionnelle de la laïcisation et de la criminalité, parmi les victimes de cette instruction d'où on a chassé l'idée de la justice divine ? Voilà le résultat d'un enseignement qui livre l'adolescent sans frein à ses passions et qui, après avoir éveillé chez lui les espérances d'une condition supérieure à celle où il est né, le jette, déclassé et sans emploi, sur le pavé des grandes villes.

***

CONCOURS DE POÉSIE DU *Triboulet*.

Le concours du *Triboulet* est terminé. Tous les sonnets, réunis dans un album, seront remis au Comte de Paris, et le sonnet couronné, transcrit sur un éventail magnifiquement décoré par le dessinateur du *Triboulet*, sera offert à Madame la Comtesse de Paris. Il a été reçu un si grand nombre de pièces de vers que la tâche du jury destiné à les examiner a été des plus ardues. Finalement, son choix s'est arrêté sur un envoi qui ne remplit pas absolument les règles sévères imposées au sonnet, quant à la disposition des rimes, mais l'idée exprimée est si belle que les suffrages unanimes du tribunal lui ont été acquis.

Le premier prix a été obtenu par M. le vicomte d'Armagnac, à Saint-Côme-sur-Lot (Aveyron).

Il y a un deuxième et un troisième prix et trente mentions honorables.

Voici le sonnet couronné (premier prix) :

Quand le père est absent, le deuil est au logis ;
Les enfants n'osent interroger leur mère
Qui garde le silence et dont les yeux rougis
Sont toujours dirigés vers la terre étrangère.

Souvent elle croit voir, dans l'ombre de la nuit,
Son époux apparaître au détour de la route,
Et puis, baissant la tête, elle prie, elle écoute
Et d'un pas bien connu croit entendre le bruit.

En ces jours malheureux, c'est ainsi que la France,
Souffrant de votre exil et pleurant votre absence,
Mais gardant dans son cœur l'espérance et la foi,

Comme une femme en deuil dans sa triste demeure,
Prie ardemment le Ciel de faire sonner l'heure
Qui doit lui rendre enfin son Epoux et son Roi.

Vte D'ARMAGNAC
Saint-Côme-sur-le-Lot (Aveyron).

BIBLIOGRAPHIE

COURS DE MAÇONNERIE PRATIQUE, enseignement supérieur de la Franc-Maçonnerie, par le Très Puissant Souverain Commandeur d'un des Suprêmes Conseils confédérés à Lausanne en 1875. — Deux forts volumes in-12. — Prix : 7 fr. — Éditeurs : Letouzey et Ané, 51, rue Bonaparte, Paris.

Les publications de Léo Taxil nous ont déjà montré tout le ridicule dont s'affublent les Maçons. Le *Cours de Maçonnerie pratique* ne laisse plus aucun doute sur les abominables mystères des Loges. Comme l'éclair illumine ce que la foudre tue, cet ouvrage jette des clartés terribles sur les sociétés contemporaines que ravage la Franc-Maçonnerie. Cet ouvrage, publié avec la plus scrupuleuse fidélité, était primitivement destiné à rester un livre secret à l'usage des Maçons des hauts grades. Il est dû à la plume la plus forte peut-être et à coup sûr l'une des plus autorisées que possède la secte dans tout l'univers. Deux choses frappent d'une égale terreur l'esprit loyal qui étudie ces pages, la profondeur du secret que n'enveloppent jamais assez de précautions et le cynisme avec lequel on livre à l'initié la doctrine qui sape jusque dans leurs fondements toute religion surnaturelle et toute société civilisée.

Il n'est assurément personne parmi les *profanes* et presque personne parmi les plus hauts dignitaires de la Maçonnerie qui puisse soupçonner même de très loin tout ce qu'il y a de malice, de haine et d'hypocrisie dans ces effroyables révélations. C'est à croire qu'elles ont été dictées par l'enfer.

Aussi maintenant il est impossible aux habiles du parti de nier, avec leur impudence ordinaire, le fond anarchique, impie, ordurier, absolument satanique, de la conspiration franc-maçonne qui partout enveloppe le monde civilisé pour l'amener à une barbarie que le paganisme grec ou romain n'a jamais connu.

Nous ne pouvons donc qu'engager nos lecteurs à lire et à répandre cet ouvrage, car ils doivent être bien persuadés que le but de la Maçonnerie est celui que l'auteur nous donne en ces quelques mots (t. I. p. 6) :

« Le but réel de la Franc-Maçonnerie est double.

» Elle se propose de renverser partout, d'une manière définitive et sans possibilité de retour, le régime monarchique, qui est la négation odieuse de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

» Elle se propose d'écraser et d'anéantir partout le catholicisme, seul soutien véritable et seule raison d'être de la Royauté.

» En adoptant pour les combattre les maximes fondamentales de ses ennemis mortels, la Franc-Maçonnerie dit, comme l'infâme Loyola :

» *La fin justifie les moyens.*

» Le véritable triangle suprême, emblême souverain de la Franc-Maçonnerie, synthèse précieuse de ses aspirations et formule unique du bonheur réel de l'humanité, est : *Guerre à mort à la Royauté, guerre à mort au catholicisme* PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES ! »

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou bien en envoyant un mandat-poste de sept francs aux éditeurs : Letouzey et Ané, 51, rue Bonaparte, à Paris.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 24 juillet 1889.

Le marché de nos rentes est resté stationnaire cette semaine. Les écarts dans un sens ou dans l'autre n'ont pas dépassé dix centimes. Le 3 0/0 fait 82.90, le 4 1/2 0/0 110.50.

Les obligations du Crédit Foncier sont en progrès consistant. Les titres de l'émission 1885 se nivelleront plus tard avec ceux de l'emprunt 1879 et qui atteindront sûrement le cours de 500 fr. ils sont encore qu'aux environs de 450 avec une moyenne de plus-value de 50 fr. L'action est restée à 1,353.75.

La Société Générale est restée aux environs de 456.25. Ces titres sont appelés à réaliser une plus-value de 40 fr. au minimum, lorsque le marché se décidera à s'occuper des valeurs de crédit.

La Banque d'Escompte s'est maintenu de 475 à 480. On prévoit une marche prochaine vers le pair.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants se trouve entre les mains d'une clientèle de premier ordre qui ne laisse jamais échapper l'occasion de ramasser les titres qui viennent sur le marché.

Les obligations que le marché financier offre aux capitalistes ont des séductions de toute nature. Les unes sont pourvus de lots, les autres sont remboursables par voie de tirages annuels, à des prix élevés qui doublent, pour quelques-unes récemment émises, les débours de l'achat.

Il y a des obligations qui ont plus d'attrait encore : ce sont celles que délivrent les Compagnies d'assurances sur la vie sous le nom de polices. Elles sont payables, tout d'abord, par annuités, puis elles donnent un capital au remboursement qui peut avoir des proportions considérables. Si l'homme de vingt-cinq ans qui achète une police moyennant le versement annuel de 500 fr. obtient une promesse de remboursement de 20,000 fr. s'il meurt après une prime payée, sa famille touchera quarante fois le versement. Citez-nous une opération qui donne un pareil taux de remboursement.

Si l'acheteur de la police meurt la seconde année il aura payé 1,000 francs et sa famille recevra vingt fois ce versement ; à la troisième année, treize fois, et ainsi de suite en descendant. Si pendant vingt-six ans il reçoit plus que ses versements. Or qui peut être sûr de vivre vingt-six ans à partir de l'âge de 25 ans ?

On aura beau varier les types d'obligations, on n'en trouvera aucune qui puisse offrir de tels avantages à la famille d'un travailleur. Nous engageons donc les capitalistes à ne pas oublier la police d'assurances sur la vie et à faire une part, sur leur épargne annuelle, à l'obligation qui assure l'avenir des enfants et de la veuve. Ils feront une excellente affaire en remplissant un devoir sacré.

L'action de Panama a éprouvé des fluctuations entre 427 et 415. La souscription aux obligations nouvelles aura lieu le 3 août, elle sera close le même jour. Le titre nouveau émis à 430 fr. donne d'un revenu annuel de 30 fr. rapporte 6.98 pour cent ; les arrérages sont payés semestriellement. Le remboursement sera effectué à 1,000 fr. et la prime est par conséquent de 550 francs.

Les polices spéciales A B de l'Assurance foncière sont recherchées par les capitaux en quête d'un placement temporaire à l'abri de tout aléa.

Le Crédit Lyonnais est redescendu à 517 fr. Complètement délaissé sur le marché.

Les actions de nos Chemins de fer sont calmes. Les obligations donnent lieu à de nombreux achats.

Nouvelles militaires

Le décret du 22 mars 1883 n'admet pas les sous-officiers des sections de secrétaires à concourir pour l'admission à l'École de Saint-Maixent, pas plus que pour celle de Versailles ou de Saumur ; tandis que les sous-officiers des sections d'ouvriers ou de infirmiers peuvent être admis dans

---

les sols, tous les rocs et toutes les murailles. Un pauvre petit caillou que l'on heurte à peine du pied, porte quelquefois la trace de cet envahissement cruel.

Il savait, le vieux maître, avec quel soin jaloux il avait jadis cherché une chambre dégagée de ces voisinages vulgaires qui enserrent et enlèvent en même temps le grand air et la liberté ! avec quelle joie intime il avait rencontré cet objet de ses désirs ! avec quel empressement il avait transporté le bagage harmonieux qui composait toute sa fortune ! Là, rien ne troublait ses improvisations. Quand il était à son piano, radieux, inspiré, il ressemblait au Mozart de la gravure tout enveloppé de rayons de soleil qui symbolisent ceux du génie. Il se sentait plus près du ciel dont rien ne lui cachait la lumière, plus loin de la terre dont il n'entendait plus qu'un murmure confus...

Un an s'était à peine écoulé depuis son installation qu'un nouveau quartier surgissait des calculs de l'édilité parisienne. Pourquoi le brutal cordeau épargnait-il la vieille maison ? Elle était condamnée à une humiliation plus triste que la mort. Elle devenait pauvre et captive. Indépendance, soleil, brises pures, tout lui était enlevé.

En voyant se dresser devant sa fenêtre un mur sombre comme celui d'une prison, un peintre aurait dû fuir. Le musicien se contenta de soupirer. Ses leçons étaient organisées, ses habitudes prises... Il accepta, en baissant la tête, ces voisins que, tant de fois, il avait maudits, flétris des noms d'Argus et de Méduse. Il subit ce qu'il voulait éviter... La vie est féconde en surprises de ce genre.

Du moins, rien n'avait troublé l'ordre intérieur de cet appartement, privé désormais de son charme extérieur.

Le même papier chamois, semé de violettes, tapissait toujours les murs. Par endroits, il était devenu blond comme pour rappeler impitoyablement que, jadis, il recevait le chaud baiser des rayons du soir.

Il portait fièrement la galerie artistique, les effigies des maîtres, des modèles, des *pères*, comme les nommait Jacob dans ses jours de vive émotion. Beethoven, Mozart, Weber, Mendelsohn, Rossini, dont les qualités magistrales faisaient excuser le genre un peu moderne, Auber même, Auber qui, un jour, sans avoir jamais été ni demandé, ni souhaité, avait fait une entrée soudaine dans la main d'un élève généreux. Il n'avait pas été repoussé, puisqu'il était venu : mais, il restait placé dans l'ombre...

D'ailleurs, pour rendre hommage à ces grands hommes et pour bien rappeler à ses élèves quel genre de culte devait leur être offert, Stanislas avait pris soin d'indiquer d'un mot le caractère propre à chacun.

Sur de petites pancartes, écrites à la main, on lisait, sous Beethoven :

« Voici le géant. »

Sous Mozart :

« Avec lui, la mélodie est toujours reine, même quand elle consent à se déguiser en sylphide. »

Sous Haydn :

« Ta foi, ô chrétien, fut l'âme de ton génie. »

Sous Weber :

« Celui-ci nous transporte dans des lieux enchantés. »

Jusque-là, il faut convenir que les définitions étaient assez exactes et pas mal exprimées.

Mais, restait Schubert qui, pour Stanislas, personnifiait absolument l'idéal. L'*Ave Maria*, le *Roi des Aulnes*, la *Sérénade*, la *Brise du soir*, l'*Adieu*, mélodies sublimes, simples comme la vérité, tirées des profondeurs de l'âme humaine, mettaient des frémissements dans le cœur de l'artiste, des larmes dans ses yeux, quelque chose d'impatient dans ses doigts.

Comment traduire cette mystérieuse puissance que son auteur favori exerçait ?

Il réfléchit, mais la réflexion le déçut. Alors, il joua, espérant recevoir de l'impression le mot qu'il se demandait vainement à lui-même... et l'impression lui répondit.

Tout à coup, à moitié de la *Sérénade*, il se leva, courut à sa table et écrivit d'un trait :

« Le cœur humain est-il une corde pour que le fasse vibrer ainsi ? »

Et Schubert fut orné...

Ce fut la grande, la seule audace littéraire de Stanislas Jacob. Ne la condamne pas, lecteur. Songe que, jamais, après ce triomphe inouï, Stanislas ne chercha de nouveau à se faire un vain...

La plume, cependant, agile, infatigable, retrouvait volontiers sous ses doigts. Elle n'enfantait pas toujours des chefs-d'œuvre. Fidèle servante, elle se bornait souvent à reproduire les des maîtres préférés. Que de partitions étaient venues s'ajouter une à une aux [illegible] imprimées ! Tout un répertoire était là, [illegible] peu à peu, comme le trésor d'un avare. Les loisirs des jours, les heures silencieuses et [illegible] des nuits, avaient vu s'arrondir délicatement les blanches, se dessiner vigoureusement les [illegible] se multiplier les doubles et triples croches, cette main qui, un instant plus tôt, se [illegible] conduire elle-même par ces notes qu'elle retraçait.

(*A suivre.*)

Il n'y a de honte qu'à ne pas en avoir.
B. PALISSY.

Un enfant bien lavé et bien peigné est le portrait d'une mère.
FONTANARIVE.

écoles, à leur choix, celle de Vincennes ou celle de Saint-Maixent.

N'y a-t-il point là une omission au préjudice des secrétaires d'état-major et du recrutement? Ceux-ci n'ont qu'une porte ouverte et bien aléatoire, celle du concours pour archivistes; cela ne suffit pas.

On sait que le ministre de la guerre a prescrit d'afficher dans les salles d'honneur des casernes un tableau représentant le principal fait de guerre par lequel chaque régiment s'est particulièrement illustré.

Les officiers de la section historique ont fait des recherches dans ce but. Ils ont décrit le théâtre du fait de guerre, en ont retracé les principaux épisodes et ont donné d'exacts renseignements sur les uniformes des troupes.

Ce travail s'opère par séries de dix tableaux, dont la première est déjà terminée. Elle comprendra les régiments suivants :

76e régiment d'infanterie : prise d'un drapeau autrichien à Solférino, 1859 ;

1er régiment de zouaves : assaut de Malakoff, 1855 ;

3e régiment de cuirassiers : charge à Reichshoffen, 1870 ;

14e dragons : combat de Wœrth, 1794 ;

12e hussards : charge à Marengo, 1800 ;

7e chasseurs à cheval : charge à Hohenlinden, 1801 ;

1er chasseurs d'Afrique : charge aux Cinq-Palmiers contre les réguliers d'Ab-el-Kader, 1839 ;

11e d'artillerie : bataille de Solférino, 1859 ;

1er du génie : prise des batteries Gervais à Sébastopol, 1855 ;

Régiment des sapeurs-pompiers de Paris : fait du colonel Froidevaux.

La seconde série, consacrée aux régiments d'infanterie et aux bataillons de chasseurs, sera prête en septembre.

Ce travail sera terminé dans quatre ou cinq ans.

Disons enfin que ces tableaux figureront au Salon à mesure qu'ils seront exécutés.

Une décision ministérielle vient de fixer le personnel dirigeant des Écoles préparatoires de cavalerie et d'infanterie en voie d'organisation.

Le chef d'escadron en retraite Lambert commandera l'École de cavalerie préparatoire d'Autun. M. Souviat, chef de bataillon au 130e de ligne, dirigera l'École d'infanterie de Montreuil-sur-Mer. M. Stœckel, chef de bataillon au 3e zouaves, est nommé commandant de l'École de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Vont-ils être contents, les soldats! à l'avenir on leur donnera de la morue.

Voici le texte de la décision ministérielle du 10 juillet :

« En vue de venir en aide aux armements français pour la grande pêche, dont le personnel est pour notre marine militaire une pépinière de sujets d'élite, le ministre de la guerre, après avoir pris, à ce sujet, l'avis du service de santé de l'armée, décide que le poisson salé (morue), de bonne qualité, sera admis au nombre des aliments dont il est fait usage pour l'alimentation du soldat (art. 358, infanterie ; 351, cavalerie ; 376, artillerie, du décret du 28 décembre 1883).

» Les capitaines commandant les compagnies, escadrons ou batteries, veilleront, pour éviter les accidents possibles, à ce que on ne fasse usage que de poisson ne présentant aucune trace d'altération, se signalant le plus souvent par une teinte rosée du tissu musculaire.

» Il ne devra jamais être fait d'approvisionnement considérable de poisson salé.

» L'insertion au *Journal militaire* tiendra lieu de notification. »

Les délateurs.

Des journaux radicaux, parmi lesquels se distingue la *Lanterne*, correspondent publiquement avec le ministre de la guerre. Dans le dernier journal, nous remarquons, en effet, sous la rubrique : « Au ministère de la guerre », une série de dénonciations contre des officiers. L'armée française est sous la haute surveillance de cette presse radicale, et tous les officiers qui ne font point preuve de zèle à l'égard du gouvernement, ou qui n'ont point l'heur de plaire aux agents radicaux de leur région, sont considérés comme suspects. Leur nom, leurs relations de famille, leurs amitiés personnelles, servent de thème à des dénonciations quotidiennes. Inutile d'ajouter que leurs moindres actes sont imputés à crime.

On les traite d'insurgés, de factieux. Et ces dénonciations sont recommandées chaque jour « à la bienveillante attention du ministre de la guerre ».

Ah! que ne peut-on épurer l'armée française! C'est pour le coup que les influences radicales qui dominent au ministère de la guerre sabreraient les suspects! Certes, le métier de délateur est bien répugnant ; mais n'est-il pas plus écœurant encore de songer que l'honneur, l'avenir des officiers de l'armée française sont aujourd'hui à la merci des dénonciations souvent intéressées, presque toujours calomnieuses, des sectaires du radicalisme? Comment le gouvernement républicain tolère-t-il un scandale aussi révoltant?

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR

Les personnes auxquelles la liste de souscription de la Société des Courses n'aurait pas été présentée ou qui auraient été absentes de chez elles lors de sa présentation, désirant faire partie de la Société, sont priées de se faire inscrire chez M. Proust, rue de Bordeaux, ou chez le Concierge de la Mairie.

L'ÉPURATION DU PERSONNEL

Les radicaux ont tant dit et tant fait qu'ils ont réussi à obtenir une nouvelle épuration du personnel des fonctionnaires. Les préfets ont été invités à faire le dossier de chacun. A ce sujet, le journal le *Temps* fait quelques réflexions fort justes. Il se demande quand finira cette manie de l'épuration et quelles seront ses limites. Nous le citons, parce qu'il nous paraît bon de montrer l'état d'esprit des républicains qui n'ont pas perdu le sens pratique en même temps que le sens moral :

« Nous sommes loin de prétendre, dit le *Temps*, que la République n'ait qu'à fermer les yeux sur les incorrections de conduite de ceux qui la servent, et, à plus forte raison, sur leur infidélité. Elle doit les rappeler au devoir lorsqu'ils s'en écartent, et elle fera même bien de les révoquer si l'écart a été trop fort. Mais il faut, pour frapper ainsi les gens, d'autres raisons que de simples suspicions politiques, et il n'y a même pas à s'enquérir des opinions ou tendances particulières du plus grand nombre des agents de l'administration publique, pourvu qu'ils aient bonne tenue et qu'ils ne fassent aucune sorte d'opposition au gouvernement établi.

» Que l'on change, en certaines circonsconstances, des préfets ou certains chefs de service introduits dans l'administration par la victoire d'un parti, cela est naturel et souvent nécessaire ; les fonctionnaires de cet ordre sont entrés dans l'administration par la politique, c'est par la politique qu'ils en sortent ; ils sont victimes des risques au devant desquels ils ont couru.

» Mais le grand personnel, celui à qui la carrière a été ouverte par les examens, les concours, le surnumérariat, et qui péniblement y a conquis de modestes emplois, avec l'espérance d'un lent avancement et d'une retraite, devrait être à l'abri des orages, car on n'a rien de plus à lui demander que de bien servir l'État, de ne point se compromettre dans les affaires électorales et de se tenir dans la plus stricte réserve en fait d'appréciations sur le gouvernement.

» Si les fonctionnaires n'ont pas la propriété de leur fonction, comme les officiers ont celle de leur grade, il importe de reconnaître au moins qu'une sorte de contrat a été passé entre eux et l'Etat quand l'Etat les a admis à ses emplois. L'Etat s'est assuré de leur capacité, il a pris à leur sujet des garanties de toute nature.

» En retour, il leur a promis de leur ouvrir une carrière où la sécurité compense la médiocrité des traitements, il a même contracté l'engagement de leur servir une retraite, dans des conditions que la loi a déterminées, et il opère des retenues mensuelles sur leurs traitements pour alimenter justement la Caisse des retraites.

» Tout ceci ne constituerait donc pas un engagement réciproque? Et il suffirait qu'un ministère obéît aux caprices de la première majorité venue pour que l'engagement fût déchiré? Que deviendrait alors le recrutement du personnel administratif? Qui consentirait à entrer dans une carrière aussi peu sûre?

» Il n'est que trop certain que notre administration serait ruinée. Ça été, du reste, une constante tradition du parti libéral qu'il ne fallait point rechercher les opinions des fonctionnaires et que ceux-ci (excepté bien entendu les préfets) devaient être constamment tenus à l'écart de la politique.

» On irait loin si l'on abandonnait ces sages traditions ; on courrait tout de suite à la candidature officielle, avec menace de révocation pour quiconque ne se serait pas consacré avec assez d'ardeur au succès des candidats agréables.

» Avons-nous assez condamné ces pratiques méprisables sous l'Empire! A plus forte raison, la seule perspective de tomber peu à peu dans ce genre de démoralisation administrative nous devrait faire horreur sous le régime républicain. »

LE PRIX DU CHANVRE

A la date du 9 décembre 1881, la majorité républicaine de la Chambre a voté un traité de commerce avec l'Italie.

A la séance du 12 mars 1882, la même majorité a voté un traité avec la Belgique.

Dans ces deux traités, qui nous engagent pour dix ans, on accorde aux chanvres et aux lins étrangers *l'entrée en France sans payer le moindre droit.*

Les chanvres de Russie sont traités avec la même faveur que ceux d'Italie et de Belgique.

Or, cette année, la récolte des chanvres s'annonce comme devant être excellente dans toute l'Europe.

Le marché français ne va donc pas tarder à être envahi par les produits étrangers, et nos cultivateurs ne pourront vendre les leurs qu'à vil prix.

Ils vont ainsi recueillir les fruits de l'imprévoyance du gouvernement républicain.

(*Petit Courrier.*)

Jurisprudence

QUÊTES A DOMICILE. — AUTORITÉ MUNICIPALE

L'autorité municipale est sans droit pour interdire de faire des quêtes à domicile ; l'arrêté par elle pris à cet égard est illégal et non obligatoire.

« Attendu, dit l'arrêté de la Cour, qu'aux termes des articles 3, titre II de la loi des 16-24 août 1790, et 46 de la loi du 27 janvier 1791, l'autorité ne peut réglementer par des arrêtés que ce qui intéresse la sûreté, la salubrité publique, l'ordre, la viabilité, la police des lieux publics.

» Attendu qu'une quête faite à domicile ne rentre dans aucune de ces matières ; que cet acte en lui-même ne porte pas atteinte à l'ordre public ; que, s'il était l'occasion d'exigences ou de manœuvres frauduleuses, il tomberait sous la répression de la loi pénale ; que l'arrêté du maire de Saint-Cyr-sur-Menthon, en date du 4 juin 1883, interdisant dans la commune toute quête à domicile, de quelle nature qu'elle soit, sans autorisation, excédait donc les limites de l'autorité municipale ; — d'où il suit qu'en refusant de sanctionner par une répression pénale l'infraction à cet arrêté, le jugement attaqué du juge de paix de Pont-de-Veyle (Ain) n'a aucunement violé l'article 471, § 15, C. pén. ;

» Rejette, etc. »

LES MONNAIES AYANT COURS

Le ministre des finances fait publier au *Journal officiel* l'avis suivant :

L'administration croit devoir rappeler au public qu'à l'exception des monnaies de l'Union latine, c'est-à-dire des monnaies belges, grecques, italiennes et suisses, aucune monnaie d'argent n'est acceptée dans les caisses publiques.

Ceux qui recevraient d'autres monnaies d'argent que celles mentionnées dans le tableau ci-après s'exposeraient à subir une perte correspondant à la différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque du métal qu'elles contiennent.

Monnaies d'argent étrangères acceptées par les caisses publiques de la Banque de France.

1° Pièces de cinq francs belges, grecques italiennes et suisses ;

2° Pièces de deux francs, un franc, cinquante centimes et vingt centimes :

Belges, au millésime de 1866 et des années suivantes ;

Grecques, au millésime de 1868 et des années suivantes ;

Italiennes, au millésime de 1863 et des années suivantes ;

Suisses, au millésime de 1866 et des années suivantes.

Ecole de Tir du 3e bataillon du 70e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingt-sixième séance du 25 juillet 1886.

Fusil Gras, à 200 mètres.

1er prix, M. Puichaud ; 2e prix, M. Doussain ; 3e prix, M. de Guibert.

Médailles : MM. Milon et Baqué. — Mention honorable, M. Perreau.

Prix d'honneur, M. Baqué ; médaille, M. Perreau.

Vingt-septième séance au Stand des Récollets, le dimanche 1er août 1886, à 1 heure du soir. — Carabine 6 et 9 m/m et pistolet, à 12 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

L'ACCIDENT DE LA LIGNE DE SAUMUR A CHATEAU-DU-LOIR

Un des correspondants du *Patriote* s'est rendu sur les lieux de l'accident et adresse les renseignements suivants :

L'accident s'est produit à cinq heures du matin, au gué Peroux, commune de Couesme, à 2 kil. 400 de Château-la-Vallière, par suite d'un affaissement de la voie.

A cet endroit, le remblai a cinq mètres d'élévation et la rampe est excessivement brève.

La locomotive, après avoir pirouetté sur elle-même, est venue s'aplatir au bas de la rampe, brisée, tordue, profondément engagée dans les terres, recouvrant une partie du tender dont les roues sont en l'air.

Le train lui-même a été précipité sur la rampe. Le premier et le deuxième wagon, hachés, recouvrent le fourgon d'où le chef de train a pu se dégager sans trop de mal.

Les autres wagons, les roues profondément enfoncées dans la rampe, serrés les uns contre les autres, chacun appuyé sur celui qui précède et retenu par celui qui suit, se trouvent suspendus sur le flanc du remblai, renversés dans des positions d'équilibre inconcevables. Si, par malheur, les liens avaient rompu, tous les voyageurs étaient tués ou blessés.

Le chauffeur a été tué sur le coup ; le mécanicien a été grièvement blessé. Une femme a été subitement prise de folie. Les voyageurs, au nombre de quarante, n'ont que de légères contusions, mais ils ont eu toutes les peines du monde à se dégager des wagons, par les toits, par les flancs, par des trouées faites dans le sable.

Les ennemis du curé de Pioussais (Deux-Sèvres), n'ayant pu faire mettre en prison ce vénérable prêtre, sont parvenus à lui faire suspendre son traitement.

C'est une nouvelle persécution qui ne fera qu'augmenter les sympathies dont jouit M. le curé de Pioussais.

Le VIIIe CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE s'ouvrira à Nantes, sous la présidence de M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, le 4 août prochain, à 2 heures, pour se clore le 9 du même mois.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 1 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 1 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

EPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Compagnie universelle
DE
PANAMA

Président-Directeur : **M. FERDINAND DE LESSEPS**

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 500,000
Obligations Nouvelles
ÉMISES A 450 FRANCS
RAPPORTANT **30** FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS
EN 42 ANS

Par TIRAGES TOUS les DEUX MOIS (6 TIRAGES par AN)
Le premier tirage aura lieu le 15 octobre 1886 et toutes les Obligations de la présente Émission y participeront

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage ; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

		SOMMES NETTES A VERSER	
30 fr.	en souscrivant.....	30 fr.	»
70 »	à la répartition (*contre remise d'un titre provisoire*).....	70	»
100 »	du 10 au 15 octobre 1886, *sous déduction des intérêts acquis.*	99	16
100 »	du 10 au 15 déc. 1886, *sous déduction des intérêts acquis.*	98	23
100 »	du 10 au 15 février 1887, *sous déduction des intérêts acquis*	97	29
50 »	du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, *sous déduction des intérêts acquis*.....	44	48
450 fr.	Net à payer.....	439 fr.	16

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au *moment de la répartition*, jouiront d'une bonification de **5 fr.**, et *recevront un Titre définitif muni du coupon de* **7 fr. 50** *à échoir le 15 novembre 1886.*

La présente émission est faite en vertu du vote de l'assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 3 Août 1886
ET CLOSE LE MÊME JOUR
A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 66, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A la Banque Franco-Égyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

INJECTION BROU
ZINC & SATURNIE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Phen, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de Me PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à Me LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de Me CHAPIN, notaire à Angers.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
MAISON DE CAMPAGNE
Et droit de chasse sur **450** hectares environ, situés entre Cholet et Chemillé.

Maison d'habitation, Écuries et Remises.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Rue de la Visitation, 16,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte : vieux meubles, glaces, faïences, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Avec Ecurie et Jardin,
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER
Deux Chalets
Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A LOUER
DE SUITE
PETITE MAISON
d'habitation
Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et **petite Vigne** plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à Mme veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

A LOUER DE SUITE
MAISON DE MAITRE
A Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A VENDRE
Un beau **Cheval** bai, très-doux, âgé de cinq ans, taille 1m 65, se monte et s'attelle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

A VENDRE
CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

A VENDRE
Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

NETTOYAGE ET VERNISSAGE
DE
Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

Le sieur PRÉVOT, de Marignac (Charente-Inférieure), prévient le public qu'il ne reconnaîtra aucune des dettes que pourrait contracter son fils, le nommé KLÉBER PRÉVOT, ouvrier tailleur.

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès,
Une Imprimerie
Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne »
Bonne clientèle.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mme Ve DRUILHET-LAFARGUE, à Lorient (Morbihan).

A CÉDER
DE SUITE
Librairie et Papeterie
Dans un des chefs-lieux de canton du département.
Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON COLOMBEL
22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation
DE PAPIERS PEINTS
Toiles cirées et Devant de Cheminées
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

Vin rouge vieux
A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Allonnes. (494)

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887,
MAISON
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Offres et Demandes

On DEMANDE un **garçon** de 15 à 17 ans. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

Une INSTITUTRICE anglaise, vivant dans une famille, à Saumur, désirerait quelques **leçons**.

S'adresser au bureau du journal.

Une ANGLAISE, 23 ans, demande place comme **bonne d'enfants** ou **femme de chambre**.

A. W., 3, rue du Port-Cigongne, Saumur. (489)

ASSURANCES

ON DEMANDE des **agents** pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de Mlle Julie Gou...
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 f.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 f.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinière et de la Roë, Angers.

EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
10 Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur
Exiger le fac-simile de la signature **J. v. Liebig**

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

SANS PALAIS — NI CROCHET
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34
Saumur(état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49
Brézé-s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11 »	»	4 30	8 56
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11
Thouars. . .	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37
Loudun . . .	»	8 09	»	3 16	3 »	»	9 52

STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir
Loudun . . .	»	8 42	»	1 53	9 11	»
Thouars. . .	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
— dép.)	6 58	1 »	2 23	5 03	9 54	10 30
Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»
Varr.-Chacé.	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»
Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47
Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57
Saumur(orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur. . .	8 21	»	»
Port-Boulet.	8 56	3 10	6 48
Bourgueil . .	9 07	3 23	7 »

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Bourgueil. .	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet.	8 30	12 30	5 05
Saumur. . .	9 04	1 15	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.
Saumur. . .	»	9 26	4 34
Port-Boulet.	8 40	12 20	6 »
Chinon . . .	9 04	12 50	6 24

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Chinon . . .	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet.	8 10	6 43	10 02
Saumur. . .	9 04	7 06	10 30

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (or.)	6 54	»	»	8 34
Saumur(état)	6 50	8 28	4 05	8 30
Nantilly. . .	7 04	8 37	4 15	8 43
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08
— (dép.)	7 34	9 35	5 »	9 16
le Vaudelnay	7 45	9 46	5 11	9 28
Baugé. . . .	7 56	9 56	5 20	9 45
Doué	8 05	10 03	5 27	9 54

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11
Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20
le Vaudelnay	6 35	9 16	12 39	1 54	8 30
Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40
— (dép.)	6 58	9 45	1 »	2 23	9 54
Nantilly. . .	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22
Saumur(état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30
Saumur(orl.)	7 48	»	1 25	3 01	»

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58
Vivy.	8 12	»	3 16	5 54	»
Blou.	8 22	»	3 25	6 03	»
Vernantes. .	8 39	»	3 38	6 14	»
NoyantMéon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44
Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34
NoyantMéon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38
Vernantes. .	6 17	9 42	»	»	8 »
Blou.	6 29	9 54	»	»	8 11
Vivy.	6 38	10 03	»	»	8 20
Saumur(orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur . . .	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	[illegible]	[illegible]
St-Martin. .	»	7 08	9 26	1 33	»	[illegible]	[illegible]
St-Clément .	»	7 15	9 33	1 40	»	3 43	[illegible]
Les Rosiers.	»	7 23	9 41	1 47	3 53	3 52	[illegible]
La Ménitré..	3 31	7 35	9 53	1 57	4 20	[illegible]	[illegible]
Angers . . .	3 58	8 23	10 41	2 40			

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur. . .	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	[illegible]	[illegible]
Varennes . .	»	8 34	9 37	1 01	4 48	[illegible]	[illegible]
Port-Boulet.	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	[illegible]	[illegible]
La Chapelle.	»	9 »	»	1 21	5 17	[illegible]	[illegible]
Langeais. . .	4 26	9 29	10 09	1 52	5 30	[illegible]	[illegible]
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	[illegible]	[illegible]

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.